



	Limite de l'A.V.A.P.
	Limite de secteur
	Mur
	Edicule
	Parcelle
	Site classé Confluence Maine-Loire et des Coteaux angevins CL 23-02-2010
	Site archéologique recensé par la DRAC
	Patrimoine architectural exceptionnel
	Patrimoine architectural remarquable
	Patrimoine architectural constitutif de l'ensemble urbain
	Bâti sans intérêt patrimonial majeur
	Petit patrimoine architectural (puits, croix, portails...)
	Ouvrage hydraulique
	Repère de crue
	Mur de clôture protégé
	Espace libre minéral protégé
	Sol à mettre en valeur
	Espace non aedificandi
	Chemin à préserver
	Espace boisé ou planté d'arbres, protégé au titre de l'AVAP :
	a) Espace boisé pérenne
	b) Présence arborée reconnue
	Parc constitué protégé au titre de l'AVAP
	Espace paysager à préserver
	Jardin protégé au titre de l'AVAP
	Alignement d'arbres, mail
	Arbre remarquable
	Halle à conserver
	Perspective majeure ou faisceau de perspectives à conserver sur un édifice, un site ou un ensemble bâti
	Axe de visibilité sur un édifice remarquable ou exceptionnel

	Grande propriété, demeure et châteaux
	Maison à forte modénature
	Maison / loggia
	Villa / "chalet"
	Maison de bourgeoisie
	Édifice
	Bâtiment rural et ferme
	Bâtiment utilitaire, chai
	Moulin
	Galerie
	Cabane
	Outaison

Planche 1 **Planche 2**
Planche 3 **Planche 4**

0 m 50 m

ANGERS LOIRE METROPOLE
 (Communes de Béhuard, Bouchemaine et Savennières)

AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (A.V.A.P.)
DOSSIER DE CREATION
LES GRIFFERAIIS - COULAINES - L'AIGLERIE
 (Commune de SAVENNIERES)

PLANCHE 3c

01/2017

Isabelle BERGER-WAGDON, Chargée d'étude
 Claire BÉLÉ, Assistante d'étude
 L. BONNET-DON, Assistante d'étude

Date : 6 février 2017

Echelle : 1/2000e

L'AIGLERIE

LES GRIFFERAIIS

COULAINES

COULAINES

Hors A.V.A.

PN

LA PETITE

LA GRANDE ROCHE